



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

étrangers

Question écrite n° 80151

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les recommandations du Conseil national du sida concernant la politique gouvernementale à mener pour la prévention de la transmission du virus d'immunodéficience humaine (VIH), virus susceptible d'engendrer le sida (syndrome d'immunodéficience acquise) s'il n'est pas soigné. Il souhaite savoir si, dans une logique d'engagement de l'État en faveur de la prévention, il ne serait pas envisageable de soutenir la mobilisation pour les étrangers et les migrants. En effet, les personnes originaires d'Afrique subsaharienne vivant en France sont aujourd'hui parmi les plus exposées au risque de transmission du VIH. Les associations africaines qui agissent pour la prévention, présentes en trop petit nombre, ne peuvent faire face à elles seules aux besoins. Par ailleurs, d'autres catégories d'étrangers ou de migrants, originaires du Maghreb, d'Asie, d'Europe de l'Est ou d'Amérique Latine peuvent être particulièrement exposés. C'est donc l'ensemble des relais vers ces personnes qui devrait être mobilisé ou activé en faveur de la prévention.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80151

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11222